

|                                    |
|------------------------------------|
| RCS : ANNECY<br>Code greffe : 7401 |
|------------------------------------|

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

|                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de gestion : 2014 B 01534<br>Numéro SIREN : 808 185 532<br>Nom ou dénomination : A3 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2023 sous le numéro de dépôt A2023/010138

**A3**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 400 000 euros**  
**Siège social : 111 rue des Vergers**  
**ZI des Dragiez**  
**74800 LA ROCHE SUR FORON**  
**808 185 532 RCS ANNECY**

**CERTIFIÉ CONFORME**  
**LE GÉRANT**



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 11 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le onze septembre,  
A quinze heures trente,

Les associés de la société A3, société à responsabilité limitée au capital de 400 000 euros, divisé en 24 118 parts de 16,59 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 111 rue des Vergers ZI des Dragiez 74800 LA ROCHE SUR FORON, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

**Monsieur Philippe BOCQUET**, titulaire de 4100 parts sociales en pleine propriété,  
**Monsieur Jean-Claude LHORTY**, titulaire de 3618 parts sociales en pleine propriété,  
**Monsieur Julien TERRIER**, titulaire de 12300 parts sociales en pleine propriété,  
**Monsieur Stéphane VEYRAT- CHARVILLON**, titulaire de 4100 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Julien TERRIER, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article L. 223-35 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2022 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes, décide de nommer la Société AUDICÉ, domiciliée 9 rue Jules Ferry 74000 ANNECY, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Société AUDICÉ a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants.

M. Philippe BOCQUET  
Gérant

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

M. Jean-Claude LHORTY  
Gérant

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, prominent loop and several smaller strokes.

M. Julien TERRIER  
Gérant

A handwritten signature in blue ink, with a series of overlapping loops and a long, sweeping horizontal stroke.

M. Stéphane VEYRAT- CHARVILLON  
Gérant

A handwritten signature in blue ink, characterized by a large, bold loop and a long, horizontal stroke.